

Département de la SAVOIE

Arrondissement d'ALBERTVILLE

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2026.03.20_01**

Le Vingt mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Lina BLANC- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB-Carmelo DI MARTINO-Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Thierry HUGARD- Yohann MARCHESE- Jean-Pierre MARGUERIE- Stéphanie MARTIN- Valérie MATHE- Brigitte PETIT– François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMAN.

Secrétaire de Séance : Valérie MATHE

Date de convocation : 16 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Excusés :

Absent :

Pouvoirs :

Votants :

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 01 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L. 2121-2-1 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que le conseil municipal compte 19 membres.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par : décide la création de 4 postes d'adjoints.

Abstentions	
Contre	
Pour	19

➔ **DÉCIDE** la création de quatre postes d'adjoints.

A GRIGNON, le 20 mars 2026

Le Maire,

François RIEU



La secrétaire de séance,

Valérie MATHE

